

Discours de Pascal Parsat du 06 mars 2025 à La Manekine (Pont Sainte-Maxence)

INTRODUCTION

1

Mesdames les élues et Vice-présidentes,

Membres organisateurs,

Mesdames, Messieurs bonjour,

Sincèrement merci au département pour son invitation, à vous, Marie-France Kerbrat pour votre accompagnement et votre présentation.

M'entendez-vous bien ? Me voyez-vous bien ? Me comprenez-vous bien ?

Ce que je vais vous partager, n'est qu'une expérience, un potentiel point de repère, rien ne valant sa propre expérience...

Le handicap qui est le sujet qui nous réunit, n'est pas un sujet. Celui de l'égalité, du droit, de la liberté de choix, d'agir et de participer, en revanche est LE sujet au cœur de mon intervention.

Je ne suis pas porté par l'enthousiasme, par une blessure, une revanche à prendre sur la vie, mais bien par l'indignation du sort fait à l'autre parce qu'il est autre. Au traitement adapté mais non égalitaire, équitable qui est fait à l'autre.

Andre Comte Sponville dit « Accepter l'autre, c'est justement l'accepter comme autre... »

C'est donc une question de justice, et ce d'autant que le droit nous y engage, si ce n'est nous y contraint.

Jusqu'à encore très récemment, le handicap a été sous-traité par le secteur associatif. A juste titre, puisque le sujet ne préoccupait pas grand monde...

Pourtant, si le travail effectué était de circonstance, il ne saurait être poursuivi sans observer les déficits de cette offre en comparaison avec celle que le secteur public est à même de proposer. Des professeurs, animateurs artistiques qualifiés, expérimentés, évalués, contrôlés. Des tarifs, des espaces, des cursus... Dois-je en dire plus ?

Il revient à ce secteur de se positionner par une offre privée, alternative, mais non de substitution.

Il convient donc de s'interroger et de se positionner pour qu'une offre respectueuse, responsable et redevable de résultats soit mise en place, et si elle l'est, qu'elle le soit à 360°.

Accueillir dans la culture des profils aux besoins spécifiques, je préfère cela que de dire handicapés car ce mot masque bien des réalités et des situations différentes qu'il convient d'avoir en tête pour apprécier combien ce mot efface, globalise la diversité de situations, de réponses à fournir.

Cela vaut pour l'usage et l'accès à la création, à l'offre, aux pratiques, aux formations, aux métiers de la culture.

En m'appuyant sur des expériences, des observations, des comparaisons avec ce qui se fait ailleurs, nous allons ajuster nos savoirs, nos offres, nos outils, nos moyens alloués, reçus, ensemble.

Ne voyez pas là autre chose que mon souhait de témoigner d'une démarche issue d'un professionnel et non d'une ambition enthousiaste et plus ou moins à égalité de savoir et de maîtrise de la pédagogie, de l'accompagnement de l'autre vers la réussite de son projet, de la collaboration, de la promesse faite.

Car tout l'enjeu est là. Faire le bien ou le faire bien ? J'y reviendrai.

Qui je suis, d'où je viens, et quel est mon parcours pour que je me trouve aujourd'hui devant vous ?

Ma vie est celle d'un saumon, qui remonte le courant quand les autres le descendaient...

Je suis comédien, auteur, metteur en scène et pendant 30 ans, ai été professeur d'art dramatique aux conservatoires de Paris.

Je l'étais avant de m'engager, je le suis et compte bien le rester.

Quelle récompense d'être aujourd'hui devant vous !

Être pionnier n'est pas simple car il faut convaincre, et résister au temps que cela demande.

Je suis très résistant...

Assez parlé de moi, entrons dans le sujet du handicap !

DE QUELS HANDICAPS PARLE-T-ON ?

Il n'y a pas de réponse unique à cette question, parce qu'il n'y a pas de définition unique de ce qu'est le handicap si ce n'est celle de la loi.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Il existe donc une pluralité de façons d'appréhender cette notion, qui ont chacune leur pertinence et méritent d'être croisées afin d'éclairer ses différentes facettes.

Le chiffre convenu est que 12 000 000 de Français sont en situation de handicap.

Selon la DREES :

EN 2021, 6,8 MILLIONS DE PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS (13 %) DECLARENT AVOIR AU MOINS UNE LIMITATION SEVERE DANS UNE FONCTION PHYSIQUE, SENSORIELLE OU COGNITIVE ET 3,4 MILLIONS (6 %) DECLARENT ETRE FORTEMENT RESTREINTES DANS DES ACTIVITES HABITUELLES, EN RAISON D'UN PROBLEME DE SANTE. NOUS VOILA A 10 MILLIONS.

LES JEUNES DE 5 A 14 ANS SONT 4,5 % (371 000) A DECLARER UNE LIMITATION FONCTIONNELLE SEVERE, ET LES PERSONNES DE 15 A 59 ANS, 7,3 % (2,7 MILLIONS).

S'Y AJOUTENT PLUS DE 140 000 PERSONNES DE 16 ANS OU PLUS HEBERGEES EN ETABLISSEMENT SPECIALISE.

ET POUR VOTRE PARFAIT ECLAIRAGE, 520 000 ENFANTS HANDICAPES QUAND ILS ETAIENT 151 000 EN 2005.

Au final, le chiffre de 12 000 000 n'est pas très éloigné de ces statistiques.

Le handicap augmente de 7,6% par an.

55% des Français rencontreront le handicap au cours de leur vie

De quels handicaps parle-t-on ?

Par ordre d'importance :

37,1 % de personnes avec un handicap cognitifs.

22,6% avec un handicap auditif.

[Déficiences auditives et situations de handicap](#) | [Situations de handicap](#)

15,5% avec une maladie invalidante

[Maladies chroniques invalidantes et situations de handicap](#) | [Situations de handicap](#)

9,7% avec un handicap psychique

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/CEREMA%2C%20Handicaps%20mentaux%2C%20cognitif%20et%20spy%2C%20MAJ%20d%27oct%202013.pdf>

Enfin 7,4% avec un handicap moteur

[Déficiences motrices et situations de handicap](#) | [Situations de handicap](#)

5,5% avec un handicap visuel

[Déficiences visuelles et situations de handicap](#) | [Situations de handicap](#)

2,3% avec un handicap mental.

[Déficiences intellectuelles et situations de handicap](#) | [Situations de handicap](#)

@Sources Handineo

**Une grande majorité de handicaps invisibles. 80% le sont.
90% ne demandent aucune adaptation, si ce n'est de temps, de rythme majoritairement, et d'outils.**

Toutes les écoles supérieures sont unanimes pour dire que le nombre d'étudiants, de stagiaires, d'apprenants plus largement, avec un handicap, une problématique de santé est en constante augmentation.

Si je m'en tiens à ma dernière classe au Conservatoire, plus d'un tiers était concerné.

Pour autant, aucune adaptation, si ce n'est de temps, de rythme majoritairement et d'outils, je le répète.

Handicap ? Un mot qui ne dit pas grand-chose, et n'apprend pas davantage...

Quand je parle avec une personne que je ne connais pas, je lui demande ses besoins. Cette personne pouvant être handicapées ou non...

Ne faisons-nous pas la même chose quand nous invitons à dîner en demandant les éventuelles préférences, restrictions, goûts ? Il est donc bien ici question de satisfaire des besoins, par anticipation...

Car quoi ?

Nous avons à faire à des personnes qui nous demandent de respecter leurs droits, qui attendent un traitement juste et ajusté à leur participation à, dans, la culture. Dans l'attente d'une exigence identique aux autres. Un diplôme de même valeur, pas que symbolique. Et ce, s'entend dans la mesure où leurs besoins d'adaptation sont satisfaits, leur liberté de choix respectée, leur droit à agir également. Et qu'ils les aient exprimés, s'entend. On ne peut être sur le subjectif, le supposé, mais bien dans une situation statuée, officialisée.

LE DROIT ?

La Déclaration des Droits de l'homme.

Article 1

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Le plus connu.

Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

La Loi du 11/02/2005

5

Dite Loi d'égalité, des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées.

La France dit Personnes handicapées.

J'invite à bien avoir en tête ce mot de participation qui est inscrit dans la Loi. Une participation à tout endroit, et n'importe où...

La [loi de 2005](#) sur le Handicap relègue l'accès à la Culture au second plan, et même la notion d'accessibilité reste ambiguë car sujette à interprétation.

En 2007 est créé la Commission Nationale Culture et Handicap.

Elle est conçue comme une instance de dialogue et de concertation entre les acteurs des ministères chargés de la culture et des personnes en situation de handicap ainsi que le monde associatif. Elle est une vraie force de proposition notamment dans les domaines de l'accessibilité, de la pratique artistique et de la formation.

Pour la première fois, en 2023, le sujet de l'emploi a été inscrit à son ordre du jour... C'est à cette occasion que j'ai été nommé expert sur ce sujet dans cette commission.

Accéder à l'emploi dans la culture était lors de la CNH 2023, en s'appuyant sur le travail d'Audiens, le message affirmé par la ministre de la Culture.

Il convient de saluer le lobbying d'Audiens, le groupe de protection sociale des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs qui le premier a porté ce sujet carencé avec le soutien de Dominique Gillot, ancienne ministre qui a été de nombreuses années Présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées. CNCPH, et bien sur des partenaires sociaux.

Les droits culturels, légiférés en 2015-2016.

Parce que peu visible dans la loi de 2005, en 2015 et 2016, deux lois sont votées en France pour favoriser l'expression de ces droits.

L'article 3 de la loi de 2016 introduit la notion de participation à la vie culturelle des personnes en situation de handicap du point de vue de la création.

Les politiques publiques doivent faciliter « (leur) contribution à la création artistique et culturelle ». Ce virage est très fort.

Mais en juillet 2017 le rapport du Sénat « Culture et Handicap, une exigence démocratique » a clairement montré que si les sites patrimoniaux ont fait des efforts d'accessibilité, l'ouverture au public en situation de handicap reste sur des créneaux réservés, ce qui ne favorise pas l'inclusion sociale. Et aujourd'hui une étude a montré que moins d'une personne en situation de handicap sur trois a fréquenté un festival. Pour 60% d'entre elles, l'accès à la culture reste un problème

L'Europe

Basée sur la stratégie Europe 2020 plus générale, la « Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées : un engagement renouvelé pour une Europe sans obstacles », plus spécifique, a aussi été adoptée par l'UE. Elle vise à améliorer leur inclusion sociale, leur bien-être et le plein exercice de leurs droits. Elle apporte une action complémentaire aux niveaux européen et national.

Dont : Assurer l'éducation artistique tout au long du processus de formation continue

L'enjeu consiste à garantir l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à l'éducation artistique.

Aussi, je veux penser... Pourquoi que deux handicaps nommés ?

Reprenons.

En effet, l'éducation artistique peut et devrait être programmée pendant toute la période de scolarité obligatoire (niveaux primaire et secondaire) ; elle devrait être accessible ensuite, au niveau supérieur, aux personnes souhaitant se spécialiser dans les arts et travailler dans ce domaine.

L'Europe parle de Personnes en situation de handicap.

Ce qui induit que lorsqu'une personne avec des besoins spécifiques est dans un environnement qui ne prend pas en compte, ne satisfait les dits-besoins, alors elle en situation de handicap.

Charte des droits culturels de l'ONU

En 1993, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté dans sa résolution 48/96 les règles pour l'égalisation des chances des personnes en situation de handicap.

Le 13 décembre 2006 la Convention sur les droits des personnes handicapées a renforcé ces grands principes.

Ratifiée par la France le 1er avril 2010 et par l'Europe en 2020.

Son objectif, est la pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les PSH et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Plus récemment :

7

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE - DECEMBRE 2024

20 PROPOSITIONS PARMI LESQUELLES AU REGARD DE CETTE JOURNEE, J'EN RAPPELLE QUELQUES-UNES :

Proposition n° 2 : intégrer systématiquement un objectif d'accessibilité des manifestations et des œuvres aux cahiers des missions et des charges des structures labellisées au fur et à mesure de leur renouvellement, ainsi qu'aux contrats d'objectifs et de performance des opérateurs du ministère de la culture et dont l'absence de mise en œuvre sera sanctionnée.

Proposition n° 3 : Inclure un critère d'accessibilité dans les appels à projets culturels au-delà d'un certain seuil budgétaire.

Proposition n° 4 : Soutenir la mise aux normes d'accessibilité des lieux de culture en rendant les petits établissements culturels systématiquement éligibles au fonds territorial d'accessibilité géré par les Préfectures,

Proposition n° 5 : En concertation avec les représentants de personnes en situation de handicap, prévoir, dans la mesure du possible, dès leur création, l'accessibilité des œuvres aux différentes formes de handicap.

Proposition n° 8 : Développer les supports en Facile à lire et à comprendre (FALC) dans les lieux de culture, les établissements et services médico-sociaux et les écoles.

Proposition n° 10 : Renforcer significativement le Fonds accessibilité du ministère de la culture aujourd'hui doté de moins d'un million d'euros, pour faciliter l'accès aux œuvres. Envisager une répartition favorisant les territoires les moins dotés en ressources culturelles.

Proposition n° 13 : Prévoir systématiquement l'accessibilité des scènes lors des projets d'aménagements, de rénovations ou les nouveaux projets de salles de spectacles.

Proposition n° 21 : À l'occasion des 20 ans de la loi de 2005, communiquer auprès des acteurs culturels sur leurs obligations en termes d'accessibilité. Ce que nous faisons aujourd'hui ! Bravo le département !

20 PROPOSITIONS DU SENAT OCTOBRE 2017

QUELQUES EXEMPLES :

- Faire en sorte que l'organisation gouvernementale permette un traitement transversal de la question du handicap.

8

Ce qui vaut aussi peut-être pour les collectivités ?

- Veiller à inscrire l'accueil des personnes en situation de handicap dans les contrats d'objectifs et de moyens des établissements publics culturels.

On y revient.

- Inciter les acteurs privés à soutenir l'accès des publics handicapés à la culture.
- Mettre en œuvre des politiques guidées par l'objectif d'inclusion.
- Privilégier les démarches accessibles aux publics à la fois handicapés ou non et les mesures d'accessibilité universelle pour encourager le vivre-ensemble.
- Faire en sorte que les personnes placées dans les établissements du secteur médico-social puissent avoir accès à la culture telle qu'elle se pratique à l'extérieur en encourageant les partenariats entre établissements du secteur médico-social et établissements culturels ou artistes.
- Améliorer l'information disponible.
- Faire de l'accessibilité des sites internet des établissements et structures culturels une priorité d'action.
- Sensibiliser les personnels de santé aux enjeux de la pratique culturelle dans les établissements du secteur médico-social et nommer un référent chargé de la culture au sein de chaque établissement.
- Former les professionnels de la culture à la connaissance du handicap en intégrant systématiquement cette problématique en formation initiale comme en formation continue.

Ce qui impacte également les prérequis de recrutement dans le secteur de l'enseignement artistique.

- Inciter les personnes en situation de handicap à accéder à la culture par le biais d'une politique tarifaire attractive, minima sociaux...

Pour ma part, je ne suis pas favorable à un tarif « handicap », mais plutôt minima sociaux. Être en situation de handicap ne veut pas dire systématiquement être dans une situation précaire... En revanche, oui pour les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) qui est un minima social.

- Faciliter la professionnalisation des artistes handicapés.

Et j'ajouterais leur maintien en activité. Nous y reviendrons.

9

Là aussi, Audiens a contribué, si ce n'est suscité, cette prise de conscience comme quoi la culture est aussi un environnement d'emplois et ce, grâce à l'audition de la Mission Handicap du Spectacle vivant et enregistré que porte Audiens en partenariat avec l'AGEFIPH (organisme qui collecte les contributions des entreprises assujetties à l'Obligation d'emploi - 6% de travailleurs handicapés dans un effectif égal ou supérieur à 20 salariés - et qui ne satisfait pas cette obligation.

LA CHARTE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE

Je m'arrêterai à son article 1 :

ARTICLE 1

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – EAC – DOIT ETRE ACCESSIBLE A TOUS.

Pas dans la seule pratique ou le seul accompagnement vers telle ou telle offre de programmation, pas uniquement acheter un billet, visiter un monument par exemple, mais dans une ambition d'autodétermination où la personne peut en toute égalité savoir, choisir, agir, s'offrir. PARTICIPER !

Les autres articles, au nombre de 10, vont dans le même sens.

Exemple :

ARTICLE 4 « L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE CONTRIBUE A LA FORMATION ET A L'EMANCIPATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE SA SENSIBILITE, DE SA CREATIVITE, ET DE SON ESPRIT CRITIQUE. »

QUELLE CHAÎNE D'ACCESSIBILITE ?

La chaîne d'accessibilité a pour objet de satisfaire toutes les étapes d'une action, depuis le domicile d'une personne, son accès à l'information, aux transports, au cheminement, au lieu, à son offre...

Ce qu'on appelle la Conception universelle.

Autrement dit, anticiper les besoins, apporter des réponses. Cela demande de savoir à qui l'on s'adresse, de connaître les besoins, d'y répondre.

LES 3 PRINCIPES DE LA CONCEPTION UNIVERSELLE

- Elle ne repose pas uniquement sur la notion d'adaptation des lieux physiques.
- Elle vise à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes.
- Elle repose sur le fait que tout citoyen doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population, et ce, dans tous les domaines d'activités.

10

Observons la définition de l'accessibilité dans la loi :

Art. R 111-19-2

Est considéré comme accessible aux personnes handicapées, tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

A la loi de 2005, d'autres sujets ont été depuis associés par voie législative.

Ainsi :

Rendre effectifs les nouveaux droits des personnes handicapées en matière d'accessibilité des services téléphoniques et internet.

Chapitre III : Cadre bâti, transports et nouvelles technologies. (Articles 41 à 54)

[Article 47 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Pour une communication accessible :

L'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.

Accès information :

Loi 2005-102 – Article L. 111-7-3

Sans oublier le Registre Public d'Accessibilité obligatoire pour tout ERP depuis octobre 2017.

Observons le film d'animation produit par Audiens, la Mission Handicap du Spectacle vivant et enregistré. Tout est là.

[Lieux de culture accessibles Audiens](#)

11

POUR UNE PLEINE ET ENTIERE PRISE EN COMPTE ET SATISFACTION

Jusqu'alors, c'est le secteur associatif qui a fait le médiateur. C'est lui qui connaît codes et usages de ses adhérents. C'est lui qui les mobilise, les accompagne.

Aujourd'hui, est-il encore temps de s'appuyer sur ce seul usage ? Nombre de jeunes en situation de handicap sont dans la Cité, dotés d'outils numériques qui permettent l'adaptation, genre GPS, synthèse vocale... Ils ne sont pas adhérents d'associations ou alors d'étudiants dans leur grande majorité.

Il faut former à l'accessibilité et aux solutions pour la satisfaire, où recruter des personnes compétentes.

Le sujet de la médiation doit également être revu, ajusté, actualisé.

Communiquer vers les associations bien sûr, mais pas que. Communiquer aussi vers les CSE des entreprises, les référents handicaps des organismes de formations initiales et continues, les salles de sport, et CCAS des collectivités... Sans oublier le secteur protégé et adapté, du médico-social, santé... Aller là où ils sont aussi...

Un seul enjeu : l'autodétermination. La liberté de choix, de participation...

Mais aussi de visibilité, de socialisation, de participation, encore...

Pour y répondre une chaîne d'actions anticipées, maîtrisées, force de possibilités.

Si l'on donne accès à un spectacle, on ouvre la porte des envies. Les réponses sont-elles déjà prêtes ?

Si l'on donne accès aux pratiques, quelles perspectives de formations plus exigeantes ? De professionnalisation ?

Et pour celles et ceux qui rencontrent le handicap au cours de la vie ? La majorité ne nait pas handicapée, je le rappelle.

15% seulement le sont à la naissance. La majorité l'acquiert après 15 ans, et plus encore après 40 ans.

Observons le site Internet d'Audiens qui apporte des réponses à tous ses ressortissants.

[Accessibilité - Groupe Audiens](#)

Adaptabilité

Présentation de ses services et accompagnements, via une vignette en Langue des Signes Française (LSF)

Plateforme téléphonique accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Tous les événements d'Audiens sont voulus, pensés accessibles à tous.

Dont vignette de présentation en LSF, Sous-titrage, Boucle magnétique...

Un livret avec le soutien du MdC a été produit par Audiens pour créer des événements professionnels accessibles à tous : [organiser-un-evenement-professionnel-accessible-a-tous.pdf](#)

Comment remettre un Molière à Emmanuelle Laborit, comédienne sourde, et ne pas lui permettre l'accès à l'information, aux services et accompagnements ?

Un autre exemple : Le Festival d'Avignon que j'accompagne pour Audiens.

Une réflexion à 360° qui va depuis la communication avec un site et une plateforme téléphonique adaptée. Sans oublier des conférences de presse accessibles. Cela passe aussi par une programmation diversifiée, ce qui engage à former les techniciens à l'accueil de spectacles avec des personnes en situation de handicap. Visibles... Car ils ont déjà travaillé sans le savoir avec des professionnels concernés....

Une politique d'accueil. Chaque année, je forme les 180 agents d'accueil et de billetterie. C'est une obligation, je le rappelle dès que la jauge est de 200 personnes ou plus.

Au final, les spectateurs devant cette diversité qui l'incarne et l'invite à accepter, sont plus calmes, plus respectueux, plus patients...

Et n'oublions pas que parmi les spectateurs, il y a peut-être les artistes de demain, vos collaborateurs aussi...

Pour autant, l'accessibilité ne garantit pas de la fréquentation. Elle est parfois désarmante, décevante. Mais quoi ? Parce que l'on est prêt, ils devraient l'être ? Car quoi ? Sans éducation artistique qui développe la curiosité, comment en serait-il autrement ? Sans accès à l'information ? Aux transports ?

Un seul bénéficiaire ne suffit-il pas ?

Enfin quand on répond aux besoins des personnes en situation de handicap, on répond aussi à celles qui vieillissent, peuvent rencontrer des déficiences inhérentes à des maladies ponctuelles ou non, un accident de la vie qui temporairement altère l'autonomie de la personne, et révèlent les mêmes besoins. Se déplacer, entendre, voir, comprendre, se souvenir...

Alors que la culture est à la peine, voit sa fréquentation fluctuer, n'est-il pas temps d'investir pour élargir l'audience ? Non par l'exception, mais bien par le commun ?

COMMENT RENDRE ACCESSIBLE ?

13

AUDIO-DESCRIPTION

[Qu'est-ce que l'audiodescription ? - Arcom \(ex-CSA\)](#)

LES SOUFFLEURS D'IMAGES

[Qu'est-ce que le service Souffleurs d'Images ? - Les Souffleurs d'Images](#)

BOUCLES MAGNETIQUES

bing.com/ck/a?!&&p=651216bc13a2957df86ac154b16e2734cc820e7667986ffd701de4f6dca04817JmltdHM9MTc0MTk5NjgwMA&p=3&ver=2&hsh=4&fclid=38e87c8c-0f14-609c-390b-69260e6361ff&psq=definition+boucle+magnétique&u=a1aHR0cHM6Ly93d3cuZm9uZGF0aW9ucG91cmxhdWRpdGlubi5vcmcvcXVlc3QtY2UtcXV1bmUtYm91Y2xlLW1hZ25ldGlxdWUtNTEy&ntb=1

LES SEANCES RELAX

[Culture Relax](#)

LE SOUS-TITRAGE

Les interprètes en LSF [Interprète français/LSF \(langue des signes française\) - Onisep](#)

Le FALC [Facile à lire et à comprendre \(FALC\) : une méthode utile](#)

Les lunettes Théâtre In Paris [Des lunettes connectées dans les théâtres : pour quoi faire ?](#)

Plateforme CulturAccessible. [Accessibilité - Moteur de recherche - Groupe Audiens](#)

Handi Box de Brest. [HANDIBOX | handicap.gouv.fr](#)

GUIDES

Guides du ministère de la Culture et de nombreuses collectivités maintenant. [Guides pratiques](#)

ENFIN : créer des collèges d'usagers. Ces personnes sont les experts du sujet.

Les associer à la réflexion, à l'offre de culture, c'est s'assurer de bien répondre à leurs besoins et permet de s'appuyer sur leurs réseaux pour fédérer.

C'est l'une des recommandations de l'Assemblée Nationale...

FAIRE LE BIEN OU LE FAIRE BIEN

14

Vous l'avez compris, je suis du côté du droit, du juste, du professionnalisme, non de l'affect, de l'enthousiasme, du don de soi...

Dès lors, il n'est pas ici question de faire une bonne action, mais bien de se comporter en professionnels qui respectent les lois, les appliquent.

Avec tout le respect que je dois à cette profession, qui confierait son enfant à un éducateur pour pratiquer le violon ?

Beaucoup d'artistes seraient heureux de travailler...

Est-il raisonnable de faire danser sur le ballet Gisèle quand la partition chorégraphique demande des sauts, des écarts, des pointes ??? On ne fait pas entrer un 45 dans un 42, mais l'on peut faire des chaussures sur mesure.

N'est-il pas temps de diversifier l'offre artistique en y associant le clown, le mime, les ombres chinoises, les marionnettes... Par exemple ?

Apprendre une discipline artistique en groupe ou seul face au professeur, ce n'est pas la même chose. Lire une partition, travailler à l'oreille, ce n'est pas apprendre un texte...

Il convient donc de ne pas créer des groupes dédiés, mais bien de travailler sur le désir commun de pratiquer, de faire. Le travail adapté ne doit pas adapter l'exigence... Il importe que les enseignants, les animateurs respectent leurs arts, leur professionnalisme, les autres élèves, praticiens...

Egalité d'exigence ! On adapte tout sauf le résultat !

Quel plus bel endroit pour ne pas se scléroser, s'enfermer dans l'habitude, en requestionnant notre savoir et ce que l'autre nous invite à imaginer, essayer, réussir ?

Souvent, nous regardons ce que la personne ne peut pas, plus faire, quand les Anglo saxons, au contraire, travaillent sur ce qui est encore possible...

Et le possible ne manque pas !

Bien des peintres que nous admirons ont peint des femmes, des paysages, des hommes... Pourtant leurs regards, leurs expressions les ont montrés tels qu'ils les voyaient.

Nous les aimons parce qu'ils voient autrement, nous invitent à accepter que nous sommes différents et uniques comme nos empreintes digitales. Nous sommes tous égaux mais pas tous semblables...

Maintenant,

Nous proposons d'adapter ce que nous savons faire dans la majorité des profils. Pourquoi ne pas nous adapter à ce peuvent faire, comme elles le font, les personnes handicapées ?

Pourquoi ce serait moins bien ? Nous n'avons pas les codes ? Faut-il les avoir ?

J'ai eu l'occasion de découvrir un jeune auteur qui ne savait pas l'écrire. Une main non l'a traduit, interprété, juste transcrit.

J'ai connu une élève très mal entendante quand je donnais des cours dans le noir, ayant créé le concept des Visiteurs du noir, spectacle dans le noir total, ce qui m'a permis d'apprécier les vertus pédagogiques quand on s'y plonge.

Elle a voulu sortir ne lisant que sur les lèvres. Je lui ai proposé de rester et de pousser un cri si c'était insupportable. Au bout de 3 heures, la lumière s'est rallumée. Je pensais qu'elle s'était endormie. Non, elle a déclaré à un de ses camarades « on m'avait dit que tu avais une belle voix. Je confirme. Tu as une belle voix ». Elle venait de découvrir que des sons lui parvenaient. On lui avait appris à devenir ce qu'elle n'était pas encore. Sourde. Et elle ne pensait pas à écouter. Elle lisait sur les lèvres, passant à côté de son audition, aussi réduite soit-elle.

Des anecdotes comme celle-ci, nous invitant à la remise en cause de nos savoirs et certitudes, je n'en manque pas.

N'est-il pas temps de donner à ces personnes la possibilité de créer, de s'exprimer selon leurs ressentis ? Leurs visions ? Leurs qualités ? Leurs potentiels ?

Alice Davazoglou est une chorégraphe. Oui, elle est atteinte de trisomie 21. Mais elle est engagée, salariée comme chorégraphe.

Babouillec, que l'on peut voir dans le journal du Papotin, est une poétesse connue...

Pourquoi, faut-il indiquer, comme si c'était exceptionnel, ce que sont ces professionnels ?

POUR LE FAIRE BIEN

Exemple le réseau des conservatoires de la Ville de Pais :

- Une plateforme téléphonique accessible aux personnes sourdes et malentendantes.
- Des informations adaptées (Règlement vocalisé)
- Une charte d'accueil.
- Des référents handicaps dans chaque établissement.
- Un coordinateur pour les mobiliser, et faire le lien avec la Direction des affaires culturelles de la ville.
- Un livret d'information pour rassurer, et inciter à la déclaration de l'élève par lui-même, sa famille.
- Des présentations d'élèves accessibles.
- Des évaluations adaptées.
- Des personnels formés pour qui le demande.

Mais aussi, souvenez-vous : Le Festival d'Avignon. Audiens et vous sans doute.

L'EMPLOI DANS LA CULTURE

AUDIENS et la MISSION HANDICAP DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRE

Comme précédemment dit, Audiens est le Groupe de protection sociale des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.

16

Ce groupe porte la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, en partenariat avec l'Agefiph, l'équivalent du FIPHFP. www.missionh-spectacle.fr

Elle accompagne les employeurs et les salariés du cinéma, de l'audiovisuel, du Spectacle vivant, des prestataires techniques, de la radio, de la production cinématographique.

Allez voir son site, sa page « accessibilité, ses ressources, et fiches pratiques.

- Et qu'en est-il des salariés de ces établissements ?

Parmi les équipes enseignantes, d'animation, des lieux de culture publiques, quelle politique RH pour les accompagner si eux-mêmes sont concernés ?

- Et qu'en est-il de la politique des achats ?

Pourquoi ne pas aller vers le secteur protégé et adapté ?

- Et qu'en est-il de la politique de recrutement dans la culture ?

N'est-il pas temps de montrer l'exemple, en recrutant des artistes handicapés dans les moments de convivialité ? Les rendez-vous culturels comme la fête de la musique ? Etc ?

Idem en recrutant des enseignants, des animateurs... Disons-le handicapés mais avant tout professionnels ?

LA RESPONSABILITE DES FINANCEURS

J'ai posé une question au Défenseur des droits :

Un financeur quel qu'il soit, public ou privé, peut-il être attaqué pour complicité à la discrimination s'il s'avère que sa subvention, son soutien financier est au bénéfice d'un projet, d'une action, d'un lieu discriminant ?

La réponse est dans la question, m'a été répondu :

Une politique culturelle, ne peut se satisfaire de quelques subsides donnés à des associations pour sous-traiter l'égalité due à chacune et chacun. Elle doit montrer le chemin, inciter à le prendre.

Ce peut-être par des critères incitatifs, évaluables, ajustables.

Amélie Oudéa-Castéra, ancienne ministre des Sports, quand elle a conclu les Jeux Paralympiques de Paris 2024, a annoncé que plus aucune demande de financement ne sera soutenue par son ministère, si elle s'avère à un endroit ne pas être au bénéfice de tous...

C'est une des propositions que je vous ai lue tout à l'heure...

Un sujet transversal et non attaché au seul handicap.

Ainsi, pourquoi un seul service dans la culture quand cela impacte tous les services ? Voiries, signalétiques, transports...

Comme l'Etat à son CIH « Comité Interministériel du Handicap », les villes, les collectivités aussi pourraient en être dotées...

N'est-il pas ici question que toute la ville, son offre, ses services soient au bénéfice de tous, dans leur diversité ?

Ainsi, à Rouen, l'adjoint délégué au handicap a refusé son budget et a demandé qu'il soit réparti dans toutes les autres délégations, qu'il y siègerait.

DIVERSITE OU HANDICAP

Ce que nous faisons avec les étrangers en sous-titrant les spectacles, les films chez nous.

Parle-t-on de handicap de langue ?

Ce que nous faisons dans les cantines scolaires, où sont adaptés les menus pour des causes religieuses, de santé, de choix alimentaires.

Parlons-nous de handicaps « alimentaires » ?

Non, nous parlons de diversité de besoins, d'usages...

N'est-il pas temps de parler de diversité plus que de handicap ?

Car l'on peut être d'origine étrangère, de couleur de peau différente, d'orientation sexuelle autre, et handicapé comme le rappelait Samy Davis Jr....

CONCLUSION

Une culture qui exclut, fait-elle société ? Non, assurément non.

C'est pour cette raison, que j'ai fondé Mod'emploi pour une culture qui change. <https://modemploi.culture.wixsite.com/accueil>

Son objet : partager le savoir et accompagner le progrès social et sociétal.

18

L'enjeu n'est-il pas le respect dû leurs droits et le risque que cette génération qui arrive et qui arrivera peut-être plus importante qu'aujourd'hui assurément, que cette génération donc pleinement dans la vie, exige réparation afin de vivre librement, respectueusement.

Nous avons manqué le rendez-vous avec les générations qui ont précédé. Ils sont là, nous sommes là, ils ne nous passeront rien. Pourquoi le feraient-ils. Quand nos droits sont bafoués, que faisons-nous ? Nous les faisons valoir.

Vivre et travailler ensemble commence par le faire ensemble ! Tous ensemble ! Au bénéfice de toutes et tous dans leur diversité d'histoire, de rêves... Tous les rêves ne naissent-ils pas libres et égaux ?

Œuvrons pour que tous les rêves deviennent réalité, soient à portée de mains... Demain... Dès aujourd'hui !

« TA DIFFERENCE, LOIN DE ME LESER, M'ENRICHIT »

ANTOINE DE ST-EXUPERY

Je vous souhaite une très belle journée professionnelle dédiée à la culture et au handicap.

Mes remerciements sincères pour votre écoute et attention.

Pascal PARSAT